

GUIDE DU LOCATAIRE



Votre état des lieux arrive à grands pas !
Celui-ci déterminera les éventuelles réparations locatives. N'hésitez pas à vous munir de votre état des lieux d'entrée qui vous servira de référence pour la restitution de votre logement.

Check-List

ENSEMBLE DU LOGEMENT

- Nettoyage : Sols, Portes, Fenêtres, Vitres, ...
- Plinthes et boiseries dépoussiérées (repeindre si besoin)
- Peintures murs et plafonds dépoussiérées (repeindre si nécessaire, couleurs foncées interdites)
- Ventilations nettoyées (grille ou VMC)
- Trous de chevilles rebouchés sans trop de débord
- Papiers peints recollées ou remplacées si besoin
- Remplacement des dalles PVC et carreaux cassés, tachés, troués, rayés ou brûlés
- Douilles électriques fixées avec une ampoule (si présentes à l'entrée)
- Remplacement ou re fixation des interrupteurs, prises de courant, fusibles absent ou détériorées (prises peintes interdites)
- Retraits des fils sauvages (antenne TV ou rallonge téléphone non fixés)
- Robinets de radiateur débloqués
- Fermeture des portes intérieurs correcte
- Remplacer toutes pièces cassées, abimées ou perdues

CHAUFFAGE

- Chaudière : fournir un document de moins d'un an mentionnant son entretien
- Radiateurs dépoussiérés et propres (peinture sur convecteur interdite)

CUISINE

- Évier détartré et propre
- Siphon sans déchet
- Remplacement des bouchons d'évier si détériorés ou manquants
- Nettoyage des éléments de cuisine existants (meubles, plan de travail, électroménager) intérieur/extérieur
- Nettoyage des plaques de cuisson et four (traces de brûlé)
- Dégraissage de la hotte aspirante avec changement du filtre si nécessaire
- Dégivrage du congélateur
- Bon réglage des portes de meubles de cuisine (pas de frottement ou chevauchement)

SALLE DE BAIN / SALLE D'EAU

- Lavabo, bidet, baignoire, douche, détartrés et nettoyés
- Robinetterie détartrée et propre
- Siphon sans déchet
- Nettoyage des meubles intérieur, extérieur, miroir (étagères et portes comprises)
- Joints silicones d'étanchéité en bon état (sans moisissure, ni grossiers, décollés, secs et manquants)
- Réparation ou changement du flexible de douche

WC

- Cuvette détartrée et propre
- Abattant propre et bien fixé, à remplacer si besoin
- Robinet d'arrêt de chasse d'eau en fonctionnement

ANNEXES

- Balcons et terrasses balayés, sans mousse
- Grilles de ventilation extérieures nettoyées
- Grenier, cellier, garage, cave, débarrassés et balayés, sans taches d'huile

DIVERS

- Thermostat, interphone, sonnette propres, remplacés si détériorés ou manquants
- Remplacement des clés cassées ou égarées
- Remplacement des émetteurs en mauvais état (scotchés, HS)
- Retrait de tout meuble, miroirs ou autres non présents lors de l'état des lieux d'entrée

Les Dispositions Légales

Les réparations locatives découlent des obligations légales du locataire qui doit prendre à sa charge l'entretien courant du logement et les menues réparations.

Décret n°87-712 du 26 août 1987.



Le logement doit être rendu propre et entretenu même si lors de votre entrée dans les lieux celui-ci était sale. La loi (**Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989**) précise en effet que vous devez de l'entretenir. Le fait de rendre votre logement sale serait perçu comme un manquement à cette obligation.

Tout changement (meubles, type de revêtements comme par exemple moquette en parquet stratifié) doit faire l'objet d'une demande préalable au propriétaire (via l'agence). Dans le cas où aucune demande n'a été faite, vous devrez remettre le logement dans la même configuration où vous l'avez trouvé.

La liste des travaux d'entretien présentée ci-dessus n'est pas exhaustive et ne vous décharge pas de réaliser d'éventuels travaux de remise en état qui pourraient vous être demandés suite à des dégradations ou à des modifications de votre habitat.

